

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

Le mercredi quatre septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, M LESAGE, M. HEMMERLING, Mme BRATEK, M. BROHARD, Mme CARRE, Mme SABBE, M. LELIEUR, Mme HONDEKYN.

Absents excusés :

M. BOIZARD ayant donné pouvoir à M. LELIEUR
M. PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. HELFRIED
Mme DUVAL,

Absents : M RIDON, Mme PENNEL, Mme BILLAS,

Le conseil a choisi pour secrétaire : Madame BRATEK

La séance a été ouverte sous la présidence de M Romuald HELFRIED, Maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France pour la création de 2 arrêts de bus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délibération n°2024-020 du 5 avril 2024 précisant que le référentiel M57 permet et autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Dans le cadre du paiement de la facture d'ECAA (cabinet d'étude) il a été nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement dépenses

Chapitre 21

Compte 2152 (Installations de voirie) : - 1 800 €

Investissement dépenses

Chapitre 23

Compte 231 (Immobilisation corporelle en cours) : 1 800 €

Dans le même registre, et cette fois-ci pour régler la délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHS dans le cadre des travaux de voirie exécutés en 2020 pour l'aménagement des trottoirs rue Joliot

Curie il a été nécessaire de procéder aux virements suivants :

Investissement dépenses

Chapitre 20

Compte 2041512 (bâtiments et installations) : 8 604 €

Investissement dépenses

Chapitre 21

Compte 2152 (installations de voirie) : - 8 604 €

TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adapter les tarifs municipaux et propose les tarifs municipaux suivants :

- Location jardin ouvrier : 15 €/an – 1ère année gratuite

Cimetière :

Concession de cimetière pour 50 ans : 70 € le m²

Columbarium : Une case de 4 urnes de 16 cm pour 30 ans : 850 €

Cavurne concession pour 50 ans : 850 €

Emission d'un titre pour encaissement achat de concession

Location des salles des fêtes :

Le prix de location tient désormais compte du ménage effectué par le personnel communal.

Contribuable de la commune :

- En semaine : 1 journée : 170 €
2 journées : 200 €
- Le week-end : 200 €
- Location pour un deuil : gratuit

Non contribuable de la commune :

- En semaine : 1 journée : 230 €
2 journées : 270 €
- Le week-end : 270 €
- Location pour un deuil : 50 €

Chauffage des salles des fêtes d'octobre à avril: 70 € par location

Un chèque de caution d'un montant de 500 € est demandé à la réservation et rendu à l'issue de la location.

Emission d'un titre pour encaissement de la location de la salle des Fêtes

Location des logements :

- Loyer mensuel : 381,29 € indexé sur l'IRL (Indice de Révision des Loyers)
Indice de base : 1er trimestre 2011 – 119,69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Inscriptions budgétaires : Budget Commune

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu de l'intégration des travaux dans l'inventaire de la commune il y a lieu d'effectuer une correction d'inventaire et par conséquent de prévoir les inscriptions budgétaires ci-après :

Section Investissement - Recettes :

- Article 231/041 : Immobilisations corporelles en cours = 10 000 €

Section Investissement - Dépenses :

- Article 204182/041 : Bâtiments et installations = 10 000 €

Inscriptions budgétaires et Virements de crédits : Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu de la suppression du compte 658 et de l'inscription de l'affectation du résultat 2023 ainsi que de l'aménagement des emprunts en 2015, il y a lieu d'effectuer les inscriptions budgétaires et virements de crédits ci-après :

Section Fonctionnement - Dépenses :

- Article 658 : Charges diverses de gestion courante = - 10 €
- Article 627 : Services bancaires et assimilés = 26 003 €

Section Fonctionnement - Recettes :

- Article 7068 : Autres prestations de services = 25 993 €

Section Investissement - Recettes :

- Article 1068 : Autres réserves = 24 529,67 €
- Article 1641 : Emprunts = 1 463,33 €

Section Investissement - Dépenses :

- Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques = 25 993 €

Inscriptions budgétaires : Budget Eau

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu de l'aménagement des emprunts en 2015, il y a lieu d'effectuer les inscriptions budgétaires et virements de crédits ci-après :

Section Fonctionnement - Dépenses :

- Article 627 : Services bancaires et assimilés = 6 599 €
- Article 61521 : Entretien et réparations Bâtiments Publics = - 6 599 €

Section Investissement - Recettes :

- Article 1641 : Emprunts = 6 599 €

Section Investissement - Dépenses :

- Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques = 6 599 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les inscriptions budgétaires et virements de crédits indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

CRÉATION DU COMITÉ DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE TINWELL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie de retour du crucifix organisée avec l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt et la délégation de la paroisse de Tinwell a débouché sur la volonté des 2 communes de créer un jumelage entre elles. Le 28 septembre 2023, le conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la création de ce comité de jumelage sous la forme d'une association loi 1901.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, Monsieur le maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Tinwell située au Royaume Uni, la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera:

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le jumelage avec la commune de Tinwell située au Royaume Uni
- de constituer un comité de jumelage et de désigner les personnes suivantes en son sein
Mme BRATEK, Mme CARRE et M. HELFRIED
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE POUR LA CRÉATION DE 2 ARRÊTS DE BUS RUE JOLIOT CURIE

Monsieur le Maire, indique au conseil que suite aux travaux de sécurisation, il y a lieu de créer 2 nouveaux arrêts de bus côté pair et impair de la rue Joliot Curie au niveau de la place René Greuin. La création d'un arrêt de bus étant financée par la Région Hauts de France à hauteur de

80 % du montant HT plafonné à 1 000 € par arrêt de bus, il y a lieu d'effectuer la demande de subvention.

Il présente ensuite le devis reçu et invite le Conseil Municipal à l'examiner :

- Création arrêt de bus côté impair	551,00 € HT
- Création arrêt de bus côté pair	551,00 € HT
- Total	1 102,00 € HT
	1 322,40 € TTC

• Subventions demandées auprès du Conseil Régional :

- Création arrêt de bus – 80 % plafonnée à 1 000 €	881,60 €
--	----------

Soit un reste à charge pour la commune *220,40 € HT*

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création de ces 2 arrêts de bus
- autorise Monsieur le Maire à mener les négociations qui s'avèreraient nécessaires ;
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme) ;
- sollicite du Conseil Régional la subvention susmentionnée,
- s'engage à :
 - o assurer le financement correspondant,
 - o ne pas recevoir plus de 80 % de subventions,
 - o ne pas commencer les travaux avant l'approbation par le Conseil Régional,
 - o inscrire des crédits suffisants au budget de la Commune ;

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les problèmes d'éclairage public sont quasiment résolus. Ces problèmes ont fait suite à une mise en conformité des lampadaires et a entraîné une reprogrammation de l'éclairage public.

La peinture de la façade de l'école de Flamicourt a été reprise par la CCHS et est maintenant terminée.

Les travaux de sécurisation du village sont bien entamés. De même, les travaux aux cimetières avancent bien également. Les jeux pour enfants vont être installés mi-septembre place des Tilleuls.

En concertation avec Monsieur PAYEN, Maire de Mesnil-Bruntel et Monsieur Eric FRANÇOIS Président de la CCHS il est envisagé de réserver une bande de 3 mètres le long de la chaussée dans le cadre du remembrement du canal Seine Nord Europe. Et ce, afin de créer une voie douce entre Flamicourt et Mesnil-Bruntel.

Monsieur le Maire évoque la foire St-Michel de Péronne qui aura lieu fin septembre et informe l'assemblée qu'il a demandé à la Ville de Péronne de veiller à limiter les fuites au niveau des

branchements d'eau potable forains, ce qui fait l'objet chaque année d'un gaspillage phénoménal d'eau potable.

Le 6 octobre prochain, aura lieu la bourse à la puériculture du Comité des Fêtes de Doingt à la Salle des Fêtes de Doingt.

Le 20 octobre, repas Andouille de l'association Mémoire de Doingt-Flamicourt à la Salle des Fêtes de Flamicourt.

Le 30 octobre, atelier Halloween organisé par la Mairie à la Salle des Fêtes de Flamicourt.

Monsieur BOIZARD, par mail, a rappelé sa question du soutien de la commune à l'Adapei. Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est menée afin d'organiser une journée de vente de brioches au profit de l'ADAPEI sous la forme d'un stand présent place des commerçants avenue de la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Romuald HELFRIED



La secrétaire de séance,

Bratek

Marie-Noëlle BRATEK